



**Le Président Issoufou  
Mahamadou succède à son  
homologue Mahamadou Buhari**

# L'Actualité

Hebdomadaire Nigérien  
d'Informations générales,  
de réflexions et d'opinions

**11<sup>ÈME</sup> ANNEE N° 507**  
du 01 au 07 Juillet 2019 Prix : 300 FCFA

BP : 383 Tél. : 20 73 30 91  
Email : actualite98@yahoo.fr  
Site web : www.lactualiteniger.com

## Motion de censure : les leçons d'un débat



*Examen et vote de la motion de censure*

**L'opposition échoue et arrache trois (3)  
députés de la majorité**

*Gestion des collectivités territoriales*

**Trois maires révoqués  
pour mauvaise  
gestion**

*airtel Niger*

**Manque d'expertise  
ou de sérieux ?**



**AGENCE POUR LA SECURITE  
DE LA NAVIGATION AERIENNE EN  
AFRIQUE ET MADAGASCAR**

**(ASECNA)**

**Section 0 : Avis d'Appels d'Offres**

**Date : 26 juin 2019**

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL :**

**AON N° ASECNA/EAMAC/003/2019**

1. L'ASECNA a prévu dans le cadre de la mise en œuvre du Plan des Services et Equipements (PSE) 2018-2022 et de la modernisation de ses équipements, la réhabilitation des logements de la cité des élèves de l'EAMAC au titre de l'année 2019. Il est prévu qu'une partie du budget voté pour la mise en œuvre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du Marché passé à cet effet.

2. L'ASECNA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réhabilitation de la Cité des élèves (Cité TOMO) de l'EAMAC à Niamey – NIGER. Les travaux sont répartis en trois lots :

- Lot1 : réhabilitation des logements des élèves et des bâtiments annexes
- Lot2 : réhabilitation du mur de clôture
- Lot3 : aménagement extérieur et des terrains de sports

3. Les soumissionnaires intéressés peuvent prendre connaissance du dossier d'appel d'offres sur le site web de l'ASECNA à l'adresse suivante : [www.asecna.aero](http://www.asecna.aero).

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux:  
- du Chef de Division Maintenance IGC - Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC) – BP 746 Niamey (Niger), Téléphone: +227 20 75 71 00 / +227 20 72 30 56 Télécopie: +227 20 72 22 36;

5. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, à l'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC) – BP 746 Niamey (Niger), Téléphone: +227 20 75 71 00/ +227 20 72 30 56 – Télécopie: +227 29 72 22 36 et moyennant paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille (50.000). Francs CFA. Le paiement est effectué à la Caisse principale de l'EAMAC en espèce ou par chèque de banque barré. Le Dossier d'Appel d'Offres sera remis à mains propres au soumissionnaire ou à son représentant désigné.

6. La visite de site est obligatoire. Elle est prévue par l'EAMAC, le 4 juillet 2019 à 09H00.

7. La Règlementation des Marchés de Toute Nature passés au nom de l'ASECNA, les clauses des Instructions aux Soumissionnaires et celles du Cahier des Clauses Administratives Générales sont les clauses du Dossier d'Appel d'Offres pour la Passation des Marchés de Travaux, publié par l'ASECNA.

8. Toutes les offres doivent être déposées au Secrétariat du Directeur de l'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC) – BP 746 Niamey (Niger), au plus tard le 26 juillet 2019 à 9 heures précises et être accompagnées d'une garantie d'offre ou de soumission d'un montant au moins égal à DEUX POUR CENT (02%) du montant de l'offre.

9. Les offres demeureront valides pour une durée de Cent quatre-vingt (180) jours à partir de la date d'ouverture des plis fixée au 26 juillet 2019.

10. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 26 juillet 2019 à 10 heures 00, à la Salle de Réunion de l'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC) – BP 746 Niamey (Niger).

**Le Directeur de l'EAMAC**



**Hery A RAKOTONJANAHARY**



**AGENCE POUR LA SECURITE  
DE LA NAVIGATION AERIENNE EN  
AFRIQUE ET MADAGASCAR**

**(ASECNA)**

**Section 0 : Avis d'Appels d'Offres**

**Date : 26 juin 2019**

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL :**

**AON N° ASECNA/EAMAC/004/2019**

1. L'ASECNA a prévu dans le cadre de la mise en œuvre du Plan des Services et Equipements (PSE) 2018-2022 et de la modernisation de ses équipements, la réhabilitation des logements de la cité des élèves de l'EAMAC au titre de l'année 2018. Il est prévu qu'une partie du budget voté pour la mise en œuvre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du Marché passé à cet effet.

2. L'ASECNA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réhabilitation de la Cité des élèves (Cité CISSOKO) de l'EAMAC à Niamey – NIGER.

3. Les soumissionnaires intéressés peuvent prendre connaissance du dossier d'appel d'offres sur le site web de l'ASECNA à l'adresse suivante : [www.asecna.aero](http://www.asecna.aero).

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux:

- du Chef de Division Maintenance IGC - Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC) – BP 746 Niamey (Niger), Téléphone: +227 20 75 71 00 / +227 20 72 30 56 Télécopie: +227 20 72 22 36;

5. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, à l'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC) – BP 746 Niamey (Niger), Téléphone: +227 20 75 71 00/ +227 20 72 30 56 – Télécopie: +227 29 72 22 36 et moyennant paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille (50.000). Francs CFA. Le paiement est effectué à la Caisse principale de l'EAMAC en espèce ou par chèque de banque barré. Le Dossier d'Appel d'Offres sera remis à mains propres au soumissionnaire ou à son représentant désigné.

6. La visite de site est obligatoire. Elle est prévue par l'EAMAC, le 4 juillet 2019 à 09H00.

7. La Règlementation des Marchés de Toute Nature passés au nom de l'ASECNA, les clauses des Instructions aux Soumissionnaires et celles du Cahier des Clauses Administratives Générales sont les clauses du Dossier d'Appel d'Offres pour la Passation des Marchés de Travaux, publié par l'ASECNA.

8. Toutes les offres doivent être déposées au Secrétariat du Directeur de l'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC) – BP 746 Niamey (Niger), au plus tard le 26 juillet 2019 à 10 heures précises et être accompagnées d'une garantie d'offre ou de soumission d'un montant au moins égal à DEUX POUR CENT (02%) du montant de l'offre.

9. Les offres demeureront valides pour une durée de Cent quatre-vingt (180) jours à partir de la date d'ouverture des plis fixée au 26 juillet 2019.

10. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 26 juillet 2019 à 11 heures 00, à la Salle de Réunion de l'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC) – BP 746 Niamey (Niger).

**Le Directeur de l'EAMAC**



**Hery A RAKOTONJANAHARY**

## Le Président Issoufou Mahamadou succède à son homologue Mahamadou Buhari

Les travaux ordinaires du 55ème sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), se sont ouverts le samedi 29 juin 2019 à Abuja au Nigeria. Plusieurs points d'une importance capitale étaient au menu de ce sommet. Il s'agit notamment de la question sécuritaire, la coopération économique ou encore la libre circulation des personnes et de leurs biens sur l'espace concerné. S'agissant de la sécurité, les chefs d'Etats ont passé en revue son dernier développement avec notamment des récentes attaques djihadistes au Mali, Niger, Burkina Faso et au Nigeria avant de dégager de nouvelles perspectives pouvant davantage protéger les populations contre les menaces terroristes. D'ailleurs, un sommet extraordinaire portant sur la sécurité dans l'espace CEDEAO sera organisé dans les prochains jours. En ce qui concerne la coopération économique, les chefs d'Etats ont reçu d'abord les conclusions de la réunion des ministres des finances de la zone tenue la semaine dernière à Abidjan en Côte d'Ivoire, et qui a débouché sur le choix consensuel du nom de la future monnaie de la CEDEAO dé-



nommée ECO, en prélude au lancement du sommet de la Zone de Libre-Echange Economique Africaine (ZLECAF) le 7 juillet prochain à Niamey ;

Pour mener à bien cette noble et difficile mission des Chefs d'Etats qui date d'ailleurs des années 1980, les dirigeants ouest africains ont à l'unanimité choisi de porter le Niger qui accueille conjointement le 33ème sommet de l'Union Africaine et celui de la ZLECAF, à la tête de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour un mandat d'un an. Le Président de la République Issoufou Mahamadou succède donc à son homologue du Nigeria, le Président Mahamadou Buhari.

C'est unanime du côté des Chefs d'Etats, le choix du champion de la ZLECAF aux destinées de la CEDEAO, va leur permettre de concrétiser davantage ce rêve qui entend tout simplement accroître l'économie de l'espace CEDEAO et de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Toujours, s'agissant de la monnaie unique, à défaut de critère de convergence entre les Etats pour le passage à la monnaie unique, une démarche graduelle serait en vue à l'horizon 2020. Les pays qui sont déjà prêts vont passer à la monnaie. En reconnaissance au mérite des hommes et des femmes de dignité et de valeur humaine, la commission a décerné 3 prix de l'excellence au titre de l'année 2018 d'une valeur de

20 mille dollars américain par prix. Créée le 21 mai 1975, la CEDEAO a pour vocation de coordonner les actions des pays de l'Afrique de l'ouest. Elle a pour but entre autres, de promouvoir la coopération et l'intégration, créer une imposante union économique et monétaire ouest africaine. En 1990, le pouvoir de la CEDEAO s'est étendu au maintien de la paix avec notamment, la création de l'ECOMOG, un groupe militaire chargé d'intervention devenu permanent en 1999. La CEDEAO, compte aujourd'hui 15 Etats membres. En 2013, le PIB global des Etats concernés, s'élève à 817,04 milliards de dollars, ce qui en fait d'elle la 26ème puissance économique du monde. Bien qu'au départ son rôle était purement économique, la CEDEAO s'est aussi vite intéressée aux maintiens de la paix. Elle crée par ailleurs des infrastructures régionales en matière de transport et de télécommunication. Aujourd'hui, son plus grand souci est d'aller vers la concrétisation d'une monnaie unique, un important projet qui date des années 1980.

Salifou Hachimou

### Examen et vote de la motion de censure

## L'opposition échoue et arrache trois (3) députés de la majorité

La motion de censure déposée le lundi 24 juin 2019 par un groupe de 35 députés de l'opposition contre le gouvernement de Brigi Rafinia été examinée et votée en plénière jeudi dernier, conformément à la Constitution du 25 novembre 2010, soit 48 heures après sa réception par le bureau de l'Assemblée Nationale. Après des débats houleux qui se sont poursuivis tard la nuit, le vote a finalement permis au Premier Ministre Chef du gouvernement, de poursuivre ses activités à la tête du gouvernement depuis 2011. Le vote s'est soldé par les résultats suivants. Sur les 170 votants au total, 132 ont voté contre et les 38 autres voix en faveur de la motion de censure. La motion a donc été catégoriquement rejetée car, la majorité requise pour démettre le gouvernement de ses fonctions est de 86 voix. Un premier essai et une première victoire pour le gouvernement de Brigi Rafini et dis-versa. Autrement dit, premier essai, premier échec de l'opposition. Il faut cependant rappeler que les signataires de cette motion de censure, protestent contre ceux qu'ils appellent, la politique de l'exclusion, la gestion catastrophique du gouvernement, la gestion patrimoniale et la prédation des ressources naturelles, la corruption, l'imposition de la pensée unique, la caporalisation des institutions de la République, le bâillonnement de la société civile, de l'opposition et de la presse.

### Qu'est-ce qui ne va pas dans la Mouvance présidentielle ?

Même si l'opposition a échoué son premier examen en la matière, il faut reconnaître que les arguments qu'elle défend de jour comme de nuit dans les différents médias et sur les réseaux so-



ciaux, sont aussi défendus par certains députés de la Mouvance présidentielle. La raison est toute simple. En effet, à l'issue du vote de la présente motion de censure, l'opposition parlementaire qui a voté contre s'est retrouvé à la fin du compte avec 38 voix alors même qu'ils sont au total, 35 députés signataires de la motion. Quelque chose ne va pas certainement au sein de la Mouvance présidentielle. Il va falloir s'y pencher pour comprendre les motifs, mais aussi et surtout, connaître ces députés qui optent pour une volte-face vis-à-vis de la Mouvance présidentielle. Si pour un premier essai l'opposition séduit déjà trois députés de la majorité, les prochaines étapes seront certainement dures pour le gouvernement de Brigi Rafini. En tout cas, des informations non encore confirmées circulent dans les réseaux sociaux, faisant état de dépôt d'une nouvelle motion de censure dans les jours à venir pour toujours protester contre les mêmes motifs. En tout cas, les députés déserteurs de la majorité, nécessitent d'être remis à leur

place, mais sans pour autant faire de boucan, afin d'éviter la tragédie.

### Des débats houleux pour ne rien dire au peuple

A l'entame et tout au long des discussions, les honorables députés se sont donné à des jeux d'invectives souvent contraires à l'éthique de la représentation nationale. Certains députés ont dépassé les limites, racontant au passage ce qu'il ne fallait pas. Même s'il n'y a pas de questions taboues à l'hémicycle, le bon sens exige de nous le pardon et la retenue. C'est d'ailleurs ce que prônent toutes les religions du monde. Les députés des deux camps ne se sont pas suffisamment renseignés avant de prendre part au débat sur la motion de censure. La majeure partie du débat était focalisée sur la personnalité d'un homme politique connue de tous, ses forces sa vision et ses réalisations. Plus d'une heure d'horloge, les députés avaient perdu le sens propre de la motion au profit du clanisme et de l'individualisme sans pour autant que le Président de séance

ne les ramène sur le bon chemin. Deuxième chose, le débat était sans doute d'un très bas niveau avec souvent des phrases sans sujets et ou compléments. A titre illustratif, les députés tout bord confondu, avaient utilisé au total entre 11 heures et 23 heures, 207 phrases commençant par un prénom indéfini, notamment « on ». « On est en train d'inscrire la liste », disait un des honorables, par qui, nous avons commencé à compter ces phrases.

### Une nouvelle motion de censure contre le gouvernement en perspective

Des informations non encore confirmées sur une éventuelle motion de censure, circulent sur les réseaux sociaux. Ce n'est pas surprenant puisque le député responsable du bloc de l'opposition l'a dit dans son intervention. Tout comme la précédente, la future motion va dénoncer ce que les opposants appellent, la politique de l'exclusion, la gestion catastrophique du gouvernement, la gestion patrimoniale et la prédation des ressources naturelles, la corruption, l'imposition de la pensée unique, la caporalisation des institutions de la République, le bâillonnement de la société civile, de l'opposition et de la presse. Cette motion d'après les mêmes informations qui envahissent les réseaux sociaux, sera déposée sur le bureau du Président de l'Assemblée Nationale, sans pour autant donner de date précise. Espérons que l'opposition nigérienne permettra au gouvernement d'accueillir d'abord les invités de la Conférence de l'Union Africaine, faire preuve de sagesse afin de laver en famille, le linge sale.

Salifou Hachimou

# Motion de censure : les leçons d'un débat

L'Opposition nigérienne, sans qu'on ne s'y attende, a déposé une motion de censure contre le gouvernement de Brigi Rafini, se débrouillant à avoir le nombre de signatures nécessaire pour exercer un tel droit constitutionnel. La motion a été débattue le jeudi 27 juin 2019 à l'hémicycle sous la présidence du président de l'Institution. Jamais une motion n'a pris autant de temps, amenant les députés jusqu'au cœur de la nuit, prenant fin, dans les profondeurs de la nuit angoissée, un peu après 3 heures du matin. On a eu chaud comme dirait l'autre. Le dépôt de cette motion a d'autant plus surpris que personne, dans les rangs du pouvoir, n'avait imaginé que l'opposition a dessein minorée à la suite d'élections bancales contestées de l'intérieur même du pouvoir après la proclamation des résultats en 2016, pour justement rendre impossible le recours à un tel instrument constitutionnel que le législateur a mis à la disposition des députés pour renverser un gouvernement chaque fois qu'ils se rendront compte des déviations graves de sa gouvernance, pouvait en avoir le recours. L'on sait qu'à la suite des dernières élections législatives, certains leaders de la mouvance les avaient qualifiées de scandaleuses, de pires même de notre ère démocratique, avant de se raviser lorsque certainement, de l'intérieur du système, on les aurait « travaillés » pour les obliger à se taire et à cautionner la bavure électorale, le hold-up électorale qui a révélé l'ingénierie du PNDS en matière de fraude électorale. Et l'on se demande quand même, comment donc cette opposition a pu avoir les signatures nécessaires pour être capable, légalement, de déposer ce papier qui a dans le contexte que l'on sait, fait trop peur.

## Se faufiler à travers les malaises

Des malaises traversent le pouvoir et surtout le PNDS dont on dit qu'il ne peut survivre à ses dissensions, aux graves convulsions qui le démangent. Ils sont nombreux les militants ou les alliés à ne pas s'y sentir bien et l'on sait qu'ils sont nombreux aussi à ne plus tenir, prêts à exploser, à râler pour exprimer leur ras-le-bol, leurs colères profondes, depuis des mois qu'ils les ruminent, et traduire ainsi leur ressentiment face à une gouvernance faite d'ostracisme et d'iniquité. C'est au travers de ces malaises certainement que l'opposition a passé pour négocier l'entente, pour le salut d'un Niger qui n'a jamais vécu des moments aussi incertains, afin de faire corps, pour donner aux députés nationaux, la chance de démettre un gouvernement à travers lequel les Nigériens ne se reconnaissent plus.

## Etat des lieux...

La motion de censure ne manque pas



de fondement, de raisons objectives qui la justifient. Celle-ci avait d'ailleurs brossé un tableau très sombre du Niger sous la Renaissance des camarades. Il n'y a pas un seul Nigérien qui n'ait pas été sensible à la situation du pays que l'on y décrivait dans une salle surprise de l'audace des griefs portés contre le régime, salle qui écoutait religieusement le réquisitoire contre le système Guri, traversée de frayeurs et d'émotion. Comment ne pas être frappé par l'attention avec laquelle tous les députés, toute tendance confondue, écoutaient la lecture du texte, reconnaissant chacun dans son for intérieur, même lorsqu'on est de la majorité, la vérité des accusations graves débitées contre le gouvernement de Brigi Rafini. Il y a entre autres griefs la mauvaise gestion économique avec ses nombreux scandales, marqués souvent de faits de corruption, des choix peu pertinents comme ces rails abandonnés qui ne serviront jamais, l'injustice, la mise sous coupe de toutes les institutions de la république, la non-tenue d'élections à date, l'abandon de l'école et des centres de santé, la caporalisation des médias d'Etat, l'insécurité grandissante, la gestion sectaire du pays, le refus du dialogue, la dilapidation des deniers publics... La liste est longue. Les péchés sont nombreux mais il n'est pas évident que par un tel exercice il soit possible de les expier quand on sait que les Renaissants ne sont pas capables d'humilité pour comprendre la pertinence des accusations formulées à leur encontre pour les aider à redresser la barre encore qu'il est temps.

## Une motion qui gêne...

L'opposition n'a fait qu'exercer un droit constitutionnel, du reste souhaité par les Nigériens dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale, la deuxième fois, depuis que gouvernent les socialistes. L'acte est bien normal même lorsque, tout en reconnaissant son bien fondé, du moins sa base légale, quelques députés quelque peu indignés et peu lucides, n'y voient qu'un moyen de discréditer

le régime à l'approche de la tenue du sommet de l'UA 2019. Pourtant il n'en est rien, une motion de censure, se pose toujours en un moment crucial, à défaut d'être votée, comme c'est le cas de celle-ci, au moins de servir de moyen à se faire entendre, et ici en se servant des médias d'Etat exclusivement employés à la propagande du régime, pour faire entendre la voix d'une opposition étouffée et muselée par la censure qui la frappe sur les médias d'Etat qui ont une portée nationale contrairement aux médias privés présents dans la capitale et seulement dans quelques capitales régionales. Et l'on a entendu chez certains une sagesse hypocrite par laquelle ils soufflent le chaud et le froid, disant sans doute avec ironie que la porte de la Renaissance est ouverte pour embarquer tous les Nigériens, et surtout qu'il serait impératif pour que les Nigériens, taisant leurs divergences, se mettent ensemble pour construire le pays et pour réussir l'organisation de l'UA. Pour que tout cela soit, il aurait fallu plus que des discours, des actes qui rassurent. Mais comment le croire quand on continue au même moment à invectiver, à insulter même, à divertir ?

Il n'y a donc pas de quoi s'en offusquer puisque nous sommes dans un cadre balisé par la loi fondamentale. A la place de l'opposition sans doute que le PNDS que l'on connaît aurait saisi le même moment pour interpellier, et surtout pour se faire entendre. Dans le contexte actuel, en plus des Nigériens, ils seront nombreux à travers le monde à être attentifs à ce que les débats autour de la motion révéleront de la réalité du pays pour dire que ces hôtels et ces échangeurs cachent mal la misère ambiante et le mal-être généralisé du Niger, perceptibles au sortir même de l'aéroport et de ses fantaisies. Mais la motion gêne parce que les débats relèvent tous les actes de mal gouvernance du système et ça ne plait pas dans le contexte et surtout dans ce pays où, pour avoir fait construire par des privés étrangers des hôtels, rénové l'aéroport Interna-

tional Diori Hamani et construit quelques routes, le régime a l'impression d'avoir radicalement changé le Niger, croyant en avoir fait un paradis terrestre tropical quand, pourtant, les Nigériens endurent encore les mêmes misères dans un environnement fait de paupérisation et de précarisation, d'insécurité et d'injustice pendant qu'une poignée de privilégiés construit sur le dos du contribuable spolié, d'immenses fortunes jamais égalées dans le pays, en tout cas en se servant de promotion politique. On comprend que l'opposition se saisisse d'une motion de censure qui lui donne l'occasion de se servir des médias publics qui leur sont refusés pour se faire entendre, lorsqu'en pareille circonstance, les textes font obligation de diffuser les débats de la plénière en direct. Leurs voix ont pu ainsi être portées sur les quatre coins du pays, disant tout le mal qu'ils pensent du régime et Dieu sait qu'il y a mille et une choses à reprocher à la Renaissance dans sa manière de gouverner le Niger et d'animer la démocratie. Les débats sur la motion de censure ont été houleux et c'était prévisible quand on sait que nous sommes en présence de deux camps qui se vouent des inimitiés irréductibles et qui ne peuvent pour cela se concéder la moindre concession.

## Débats entre diatribes, invectives au travers d'une dialectique déséquilibrée

Les Nigériens ont écouté les députés nationaux. Les deux camps, comme on devrait s'y attendre se sont affrontés, et le combat a été de bonne facture, nonobstant quelques pics malheureux qui ont rabaisé son niveau par moment. Alors que l'opposition argumentait, défendait le bien fondé de son geste, invoquant les raisons qui ont commandé le dépôt de la motion, les députés de la majorité, dans le rabaissement de leur rôle par un asservissement à l'exécutif qui les manipule, n'ont pas été capables de la même élévation intellectuelle pour opposer contre des arguments une contre-argumentation raisonnée qui déconstruit tout ce que les députés minoritaires avançaient pour justifier l'urgence et la nécessité de démettre un gouvernement qui a fait trop de mal et qui n'a jamais écouté personne dans le pays, n'en faisant qu'à sa tête et pour ce qui l'arrange seul. C'est ainsi que ces députés, comme ils en ont l'habitude, se sont bornés à invectiver, à insulter presque, ne pouvant être capables de démontrer par A + B que ce que l'on reproche à leur gouvernement serait totalement faux. Mais dans le lot, il y en a qui l'ont essayé mais c'était à leurs risques et périls surtout lorsqu'il s'agit de faits avérés connus et vécus par les Nigériens. Il en est

ainsi de la situation des centres de santé publics où, même à Niamey – et la preuve en a été donnée par le syndicat des médecins spécialistes qui dénonçait les conditions extrêmement difficiles et précaires dans lesquelles ils officient dans les hôpitaux où le minimum leur manque cruellement quand simplement, ce ne sont des appareils qui sont en panne depuis des mois. De même, en parlant de ces hôpitaux de référence, peuvent-ils savoir qu'ils ne sont pas accessibles au Nigérien lambda pour s'offrir leurs services ? Et les Nigériens qui tombent tout le temps malades en savent quelque chose. Pourquoi dire ce que tout le monde peut vérifier, ce que tout le monde sait déjà ?

Il en est ainsi d'ailleurs lorsque, pour démontrer un des arguments de la motion selon lequel les conseils de Niamey et de Kollo avaient été dissouts sans que la raison que l'on invoquait ne soit convaincante pour justifier la mesure. Le problème a sans doute été mal posé quand même la question ne manque pas de pertinence. Personne ne peut croire que c'est pour des raisons de gestion car s'il en était ainsi, sans doute que le régime dont on sait les rancœurs, aurait pu se servir de l'aubaine pour mettre au gnouf des élus qui dérangent. Cela est d'autant vrai que l'on sait que chaque fois que les preuves des malversations sont établies, le régime n'hésite pas à envoyer en prison mais là, on s'est juste contenté de révoquer des conseils, pour les faire remplacer, lorsque par des élections régulières, on ne peut avoir la responsabilité de ses entités, par des hommes de lige. On sait d'ailleurs que pour le régime, il est difficile de gouverner lorsqu'on n'a pas la capitale acquise à sa cause et puisque des élections régulières ne peuvent le rendre possible, on se sert de coups de force pour renvoyer des maires élus et leurs conseillers. Les populations de Niamey ne sont pas dupes et elles comprennent bien que les hommes qu'ils avaient élus étaient capables d'investir pour transformer la capitale. Oumarou Dogari en avait l'ambition, mais on ne voulait pas, pour des raisons politiques, qu'il le fasse au risque d'agrandir l'aura du Moden Fa Lumana dans la capitale, un de ses fiefs imprenables, et pour ce, on avait appris, lors d'un débat à l'assemblée, qu'on lui refusait d'avoir accès à des fonds propres – quelques vingt milliards – de la Ville qui devraient lui permettre de faire des réalisations dans la ville, notamment à reconstruire le petit marché de Niamey pour lequel il avait déjà une maquette. Ces débats ont permis aux Nigériens de comprendre beaucoup de choses et notamment qu'il y a désormais deux tendances irréconciliables à l'assemblée nationale et sur l'échiquier politique. Mieux, c'est même au sein de la mouvance que l'on peut désormais lire

des courants divergents qui la traversent. En effet, il y a les faucons et les modérés au sein du camp qui soutient le régime. Alors qu'une partie, aveuglée par ses soumissions qui ne lui donnent aucune liberté d'opinion et de jugement, se réduisant à se faire les louangeurs de service du système, incapables de discernement, pour ne rester là qu'à crier et à applaudir béatement, heureux de jouer ainsi leur rôle qui ne les anoblit pas. Mais ils aimeraient ça, le rôle de valets qui les éloigne de la grandeur de la fonction magnanime de représentant du peuple qu'ils galvaudaient par la médiocrité de leurs prestations. De l'autre côté il y a des modérés qui, face aux graves dangers auxquels le pays fait face, se veulent lucides d'une part à entendre des reproches, d'autre part à les comprendre même mais surtout à alerter que le pays va mal et qu'il risque des déchirements qui peuvent compromettre l'avenir même de la nation. Ceux-ci ont compris que l'heure n'est plus aux plaisanteries enfantines, puériles, qui nous exposent à la raillerie du monde et qu'il nous faille pour cela prendre au sérieux les problèmes de notre commune destinée. Ils sont d'ailleurs nombreux, tant au PNDS que parmi les alliés dont un avait, en intervenant, souligné, face à la gravité de la situation et des critiques peu objectives de ses alliés pleins de vanités, qu'il est « obligé d'être intellectuellement honnête » pour rétablir des vérités, notant au passage que la situation du pays, appelle à plus de modération et d'apaisement, pour éviter de le plonger dans l'abîme pour lequel, certains signes donnent à s'effrayer des développements inconsidérés d'une crise qui va de mal en pis. C'est d'ailleurs le résultat du vote qui a montré qu'un malaise réel traverse le pouvoir et qu'il doit faire attention quand on sait qu'il ne reste encore que quelques deux maigres mois pour aller aux prochaines consultations et que d'ici là, énormément de choses pourraient se passer pour pulvériser un système qui s'embourbe. Le Soudan et l'Algérie sont des exemples récents de la fragilité de nos puissances dont nous nous vantons. Le pouvoir de la Renaissance, assurément est malade... Et certaines situations peu maîtrisées en son sein, comme ailleurs, risquent de le précipiter dans le chaos.

#### **La langue vénéneuse des ingrats..**

Dans les interventions des hommes, de certains notamment qui n'ont rien compris à la manipulation dont ils sont l'objet, l'on ne peut voir que l'expression de rancunes injustifiées, mêlées de mensonges arides et de contradictions bouffonnes, offertes en fleurs fanées pour faire plaisir au nouvel employeur politique. Sinon comment comprendre que l'on puisse reconnaître et saluer en Hama Amadou un travailleur hors pair et vouloir au même moment démolir et ternir par malveil-

lance une telle image notoirement reconnue par les Nigériens, en racontant à son propos, des faits auxquels, malgré la campagne des médisants, personne ne peut croire et surtout pas celui-là qui se targue pourtant de dire qu'il était l'un des plus proches de l'homme. En une autre époque avant d'être démarché, une position dont il n'enorgueillissait pourtant naguère... Enfin, le rôle de griot, quand on n'y est pas préparé par le lignage, ne peut que pousser celui qui s'y emploie à la turpitude.

#### **L'histoire bégaie**

Le Premier ministre dans sa réponse n'a pas convaincu. Certainement parce qu'il ne pouvait pas répondre à des accusations vraies et graves en même temps, venant souvent de Dogari, de Karimou Boureima, de Nassirou Halidou entre autres. On l'a d'ailleurs vu, jeté d'un revers de main, les accusations contre un de ses ministres, arguant qu'il s'agit de sources peu crédibles, et justifier ainsi facilement, qu'il n'était pas opportun de répondre à de telles « malveillances ». C'est bien trop facile. Et de tels problèmes dans une République, ne se règlent pas ainsi et particulièrement lorsqu'il s'agit d'accusations aussi graves : il n'y a que la justice pour se laver. Mais chez nous, ceux qui gouvernent n'ont jamais le courage de la justice pour aller, pour leur grandeur, devant le juge, pour se défendre, et laver leur honneur. Demain, ça risque de rattraper. Alors, laisse mouton courir...

L'actualité politique du pays, oblige à croire que nous sommes dans le schéma de l'éternel recommencement. On se rappelle que vers la fin du second mandat de Tandja Mamadou, à quelques deux ans de distance de la fin de fin de son règne, comme aujourd'hui, une motion de censure avait été posée pour faire partir le gouvernement de Hama Amadou qui pouvait alors se plaindre d'une « majorité sans âme » qui doit avoir compris avec le recul, que c'était à juste titre, non sous l'effet d'une colère, qu'il faisait un tel jugement car aujourd'hui, au finish, qui a perdu serait-on tenté de se demander ? Est-ce Hama ou tout le MNSD ? Sans doute qu'il s'agit de tout le Mnsd quand on voit aujourd'hui, le rôle auquel il est réduit, pour n'être que l'appendice d'un autre, ne pouvant plus avoir la maîtrise des jeux politiques dans lesquels, déchéance oblige, il ne peut que se prostituer. L'histoire semble se répéter même si pour le cas d'aujourd'hui, le gouvernement ne tombe pas mais pour autant, sans doute que le régime ne doit pas être trop fier de son résultat à l'issue du vote. La motion n'a pas passé, mais il s'agit bien d'une victoire de l'opposition qui a montré qu'il y a des failles dans la mouvance et qu'il a réussi à la pénétrer. La majorité s'effrite et cette érosion, dans les prochaines se-

maines, voire dans les prochains mois, ne peut que se dégrader inévitablement. On a d'ailleurs vu certains députés de la majorité attirer l'attention de leurs collègues sur les fragilités du pays, d'un environnement sous-régional qui inquiète, et peut-être même du pouvoir en raison de certains signes qu'il observe, pour appeler à plus de retenue, voulant même qu'on appelle l'opposition à retirer sa motion alors même qu'elle était en débat. Le Niger va mal.

#### **Le pouvoir doit-il faire semblant de ne rien entendre ?**

Il y a trop de problèmes et leur acuité commande de la part de ceux qui gouvernent, sagesse et tact. Il est dommage que des députés de la majorité qui ne peuvent mesurer la portée de leurs propos, haineux et belliqueux, continuent, sans que cela ne puisse aider Issoufou dans sa gouvernance et Bazoum dans son projet présidentiel, à ne lire dans « la catégorie » que de l'ethnicisme qui semble les habiter, puisqu'ils ne peuvent pas se détacher de cette signification très réductrice et dangereuse. Une telle réduction est-elle responsable ? Dans ce pays fait de blessures énormes, et de feux mal éteints, de telles démesures peuvent-elles être tolérées ? Des partenaires ont des raisons de s'inquiéter pour ce pays aux mains d'insouciantes.

#### **Tirer des leçons**

Même lorsque, après le vote, la majorité jubile, après la crainte d'aller au chômage, heureux pour les ministres de conserver leurs postes, on peut voir que tous avaient perçu le malaise qui les traverse, les incertitudes vers lesquelles, ils marchent inexorablement. Sans doute aussi que Brigi lui-même a compris qu'il a eu tort de rester si longtemps et qu'à ce propos, il va sans dire que Bazoum Mohamed pouvait lui devoir des conseils avisés, lui qui, en 2007, pour faire partir le gouvernement de Hama Amadou, n'avait pour tout argument que le record de sa longévité lorsqu'il ne peut rien reprocher à sa gouvernance, relevant un pays qui revenait de loin.

Il y a des faits visibles qui doivent inquiéter et le gouvernement ne doit plus faire comme s'il ne voit rien. Dans un environnement sous régional fait de terrorisme, de violences tribales, il y a à s'inquiéter surtout lorsque, l'on n'a plus de retenue à parler sans gangs, révélant la situation dans sa triste réalité. Des gens sont dos au mur, et quand on peut lire dans leur diction une détermination aussi forte, ce pays doit faire attention à lui-même. L'opposition est décidé à ne plus reculer pour faire face aux loups.

La motion de censure et ses frayeurs ont donc passé, laissant un Niger inquiet qui doute de son avenir. Issoufou Mahamadou est plus que jamais interpellé face à l'histoire qui s'écrit lentement...



# RENCONTRE DES 1<sup>ères</sup> DAMES DE LA CEDEAO

EN MARGE DU SOMMET DE L'UNION AFRICAINE

Du 6 au 7 Juillet 2019 à Niamey

**DR. LALLA MALIKA ISSOUFOU, 1<sup>ère</sup> DAME DU NIGER  
ET LES 1<sup>ères</sup> DAMES DE LA CEDEAO**



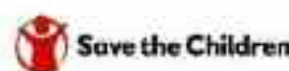
**S'ENGAGENT À :**

- *Promouvoir la scolarisation de la jeune fille*
- *Mettre fin au mariage des enfants*
- *Soutenir l'autonomisation de la femme*



**Ensemble, mobilisons nous pour l'Afrique !**

Partenaires



M  
E  
S  
S  
A  
G  
E

airtel Niger

# Manque d'expertise ou de sérieux ?



Aujourd'hui le téléphone portable est devenu si vital que lorsque vous n'en disposez pas, vous semblez être coupé du reste du monde. Ainsi dit, sans lui, vous ne pouvez pas avoir accès à certains réseaux, tels les réseaux de télécommunications et ceux sociaux. C'est notamment à travers ceux-ci que l'utilisateur du portable sera à même de communiquer (appeler et envoyer des SMS).

Au Niger, nous disposons de trois réseaux de télécommunications à savoir, le réseau Moov, Niger Télécom, Orange et Airtel. Le seul réseau que l'on croyait parmi ces derniers, être à mesure de répondre aux attentes de la population nigérienne en terme de télécommunications est Airtel, notamment parce que ce réseau est couvert une grande superficie du territoire nigérien. C'est justement l'une des raisons pour lesquelles le nigérien lambda lui est fidèle. Malheureusement, Airtel en retour ne lui pas été fidèle. Ainsi dit, Airtel abuse de cette confiance que placent en lui ses clients. Notons, que depuis un certain temps ledit réseau est devenu instable. Les appels ne passent fréquemment pas, le service vous répond ligne occupée ou correspondant injoignable, pourtant rien n'est de tout cela. Souvent, lorsque

vous lancez un appel, vous entendez que ça sonne chez le correspondant, mais lui, ne reçoit aucune notification d'appel. Il y a également, le plus souvent la perturbation de la ligne au moment où vous êtes en plein appel. Il y a des moments où même après avoir souscrit un forfait, à cause de l'instabilité du réseau, vous n'êtes pas à même de consommer vos unités jusqu'à ce qu'elles s'expirent. Et tout cela à vos risques et périls, pourtant vous n'êtes pas l'auteur du dommage. En dépit donc de cette constante frustration qu'occasionne le réseau Airtel chez les nigériens, elle impacte aussi leur vécu socioéconomique, et ce négativement. Imaginez-vous un instant que vous soyez dans un cas d'appel d'urgence et que le réseau fait sa routine, combien cela peut vous coûter ? Seul l'auteur en est conscient. Une

chose est sûre, Airtel ne respecte pas les clauses du contrat qui le lie à ses clients. Tout de même, pour la connexion, elle est nulle ! Pourtant, ladite compagnie vient d'être attestée par notre gouvernement quant à la disposition d'une 4G. Cette 4G est-elle du vrai ou du folklore ? N'est-ce juste pas un deal entre Airtel et nos caciques ? Afin donc de redorer leur blason, vu la concurrence qui existe entre ladite compagnie et les autres réseaux de télécommunications en vogue au Niger. Pour l'instant, nous nous interrogeons à savoir que font notamment la société civile et les structures chargées de défendre les consommateurs et de réguler ledit secteur ? Ou ont-ils les mains mêlées ?

Mohamed El Shakur

## Gestion des collectivités territoriales

### Trois maires révoqués pour mauvaise gestion

Le conseil des ministres du mercredi 26 juin dernier a révoqué trois maires et un conseil municipal pour mauvaise gestion. Il s'agit des maires des communes urbaines d'Agadez, de Diffa, et du maire de la Commune Rurale de Chadakori, et du conseil municipal de Boboye.

Selon le communiqué du conseil des ministres, les missions d'inspection et de contrôle conduites par l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale (IGAT) au niveau des communes des Régions d'Agadez, de Diffa et de Maradi ont mis en évidence plusieurs irrégularités et pratiques frauduleuses dans la gestion financière, comptable, administrative et foncière des autorités en charge de ces collectivités territoriales. Les principaux constats dressés par les rapports se présentent comme suit par commune

A Agadez, un déficit de caisse ; un contrat frauduleux passé avec une « organisation écran », pour dissimuler un détournement de deniers publics ; plusieurs irrégularités relevées dans l'exécution des dépenses de la commune ; une gestion foncière caractérisée par des morcellements illégaux et spéculatifs ainsi que l'affectation irrégulière du produit de la vente des terrains ; un endettement anormal de la Commune ; un faible niveau de recouvrement des ressources propres de la collectivité.

« des actes de passation de marchés publics posés par le Maire mettant en évidence des conflits d'intérêts et l'attribution de marchés publics par celui-ci à ses frères en violation des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ; plusieurs irrégularités relevées dans le règlement des mandats de paiements, notamment l'absence de pièces requises pour justifier les dépenses ou des signatures indispensables à l'exécution des dépenses ; un déficit de caisse. une gestion foncière désastreuse caractérisée par des morcellements irréguliers de terrains et de réserves foncières, des spéculations sur la vente de terrains, l'affectation illégale du produit de la vente

desdits terrains et des malversations financières connexes. » ; note on

A Diffa, le conseil des ministres a évoqué, une gestion financière et comptable marquée par plusieurs irrégularités dont : l'absence et/ou la mauvaise tenue des documents comptables ; des dépenses irrégulières ; la non tenue de la comptabilité matières en violation des articles 268 et 269 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une faible mobilisation des ressources propres de la commune se traduisant par une très faible capacité d'investissement ; une gestion foncière sur fond d'illégalité, par la réalisation d'un lotissement sans autorisation du Ministre chargé de l'Urbanisme.

Selon le gouvernement, il résulte de tout ce qui précède que les actes posés par lesdits maires les exposent aux sanctions prévues par l'article 63 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par conséquent, décret l'exécutif nigérien, le présent projet de décret a donc pour objet de révoquer Messieurs Rhissa Feltou, Hankourao Biri Kassoum et Ousseini Issoufou respectivement de leurs fonctions de Maire de la Commune Urbaine d'Agadez, de Maire de la Commune Urbaine de Diffa et de Maire de la Commune Rurale de Chadakori.

Par ailleurs, selon le gouvernement, la mission d'inspection et de contrôle conduite par l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale (IGAT) au niveau de la Commune Rurale de Farkara (Département de Boboye), a relevé des manquements dans la gestion administrative et financière de la commune et un fonctionnement irrégulier du Conseil Municipal.

« En effet, il ressort du rapport de cette mission que la gestion administrative de la Commune est marquée par l'absentéisme total des principaux responsables de la municipalité, résidant tous hors du territoire de la Commune. Cette situation impacte négativement le fonctionnement régulier de l'administration municipale qui n'existe que de

nom. », explique le communiqué

En outre, poursuit le communiqué, les dissensions internes nées de l'existence de deux blocs antagoniques au sein du conseil municipal bloquent le fonctionnement régulier du conseil, ce qui est de nature à entraîner sa dissolution conformément aux dispositions de l'article 177 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « lorsque son fonctionnement se révèle impossible, le conseil municipal ou régional peut être dissous. La dissolution est prononcée par décret pris en Conseil des Ministres, sur rapport du Ministre chargé de la tutelle des collectivités territoriales ».

Rappelons que, le présent projet de décret est pris en application de l'article 177 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Boza

## L'ACTUALITÉ

### Informations Générales / Réflexions / Opinions

Hebdomadaire d'informations générales, de réflexions et d'opinions  
Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SARL)  
au Capital de Quatre Millions Six Cent Mille (4.600.000) francs CFA  
Siège quartier Terminus B.P: 383 Tél : 20 73 30 91 Niamey - Rép. du Niger  
RCCM-NI-NIA-2014-B-1594-DU 02 JUIN 2014 - NIF 11 715/R  
E-mail : actualite98@yahoo.fr - Site web: www.lactualiteniger.com

#### Promoteur Directeur Général

Elhadj Omar CISSE

Tél. : (+227) 20 73 30 91 - Cel: 91 17 77 77 - 96 86 33 33

E-mail: actualite98@yahoo.fr

#### Directeur de Publication

Salifou Hachimou

Cel : 98 93 50 48 / 90 75 99 57

Email :

hachimisalif@yahoo.fr

#### Rédaction :

Dan Mallam

Salifou hachimou

Mohamed El Shakur

Boza

Waz-Za

#### Service Commercial

& Publicité

Cel : 96 89 94 84

#### Conception & Composition

"L'Actualité"

#### Camera - Photo

Omar Djibo

#### Tirage :

8 Pages, 1.500 exemplaires

sur les presses de La GIN

BP : 383 Niamey



## CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA SANTÉ ET DES 1<sup>ères</sup> DAMES D'AFRIQUE

EN MARGE DU SOMMET DE L'UNION AFRICAINE

THÈME :

**"Le fardeau du cancer en Afrique"**

Du 5 au 6 Juillet 2019  
à Niamey



DR. LALLA MALIKA ISSOUFOU, 1<sup>ère</sup> DAME DU NIGER  
ET LES 1<sup>ères</sup> DAMES D'AFRIQUE S'ENGAGENT À DIRE **NON AU CANCER !**



En 2018, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, on dénombrait 18 millions de nouveaux cas de cancer dont 60% en partie en Afrique et près d'un millier au Niger. Détecté à temps, on peut guérir le cancer, mais il faut éviter les principaux facteurs de risque comme le tabagisme.

Pour dire STOP au cancer ! le Ministère de la Santé Publique du Niger, la Fondation Tattali-Iyali et les Premières Dames d'Afrique nous donnent rendez-vous en marge du Sommet de l'Union Africaine, du 05 au 06 Juillet à Niamey, pour une Conférence de haut niveau.

**Ensemble, mobilisons-nous pour l'Afrique et son futur !**

### Partenaires

